

L'IA pour les enseignants



Le cadre d'usage ministériel publié le 14 juin 2025, accompagné des recommandations de la CNIL*, souligne les opportunités offertes par l'introduction de l'IA en éducation, mais également les défis en termes d'éthique, de protection des données et d'équité.

Voici une synthèse des opportunités et points de vigilance pour accompagner les enseignants dans l'usage de ces outils ainsi que des exemples de pratiques compatibles avec le cadre d'usage ministériel :

L'IA est un assistant utile pour...

- Gagner du temps sur des tâches administratives
- Préparer les cours, penser et outiller la différenciation pédagogique, l'évaluation ou la correction
- Faciliter son développement professionnel

Concrètement, je peux :

- Rédiger des courriers, des e-mails, des comptes-rendus, etc.
- Adapter des supports pédagogiques pour des EBEP, proposer des activités différenciées, générer des exercices et des grilles d'évaluation, reformuler et expliciter des consignes, etc.
- Synthétiser des documents, des dossiers thématiques, etc.

L'IA n'est pas à utiliser pour...

- Traiter des données personnelles en dehors du cadre légal (RGPD)*
- Générer du contenu à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur
- Être la source d'informations de référence
- Déléguer son pouvoir d'évaluation/décision

Concrètement, je dois :

- Anonymiser toute donnée fournie à l'IA. Exemple : dans la rédaction de courriers aux familles, appréciations, etc.
- Utiliser des ressources libres de droits, du domaine public ou des documents officiels pour générer du contenu.
- Dans le cadre d'une recherche, opter pour un moteur de recherche, à plus faible impact environnemental, plutôt qu'une IA générative de texte.
- Vérifier et croiser les sources et mobiliser son expertise, ainsi que son sens critique, pour s'assurer de la pertinence des contenus générés.

* Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (nom, prénom, adresse postale ou e-mail, date et lieu de naissance, photo, etc.)

*<https://www.cnil.fr/fr/enseignant-usage-systeme-ia>